

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA9AVR-11

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédée GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS : Approbation du procès-verbal du 12 mars 2025

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2025, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Elle invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

La secrétaire de séance, Mme Odile CAUDAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA9AVR-12

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédée GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS : Repas des aînés : fixation du prix des repas accompagnants

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

La Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'une fois par an, la commune de GRAND-CHAMP, par le biais de son CCAS, offre un repas **aux Grégamistes âgés de 75 ans et plus**.

Ce dernier aura lieu le **samedi 11 octobre 2025 à l'espace 2000 Célestin Blévin**.

Une consultation restreinte et simplifiée a été adressée en date du 19 février 2025 auprès de 5 prestataires. Les 4 prestataires suivants ont répondu :

- Aux Plaisirs du Zest Traiteur,
- Ets Poulain & Fils,
- L'Anthurium Traiteur,
- Globe traiteur.

Après analyse des offres sur la base des critères prévus à la consultation à savoir : la composition du menu, le forfait boissons, la prestation de service et des tarifs appliqués, il a été retenu les Ets Poulain & Fils pour un tarif de 34€ par convive.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en 2016, le Conseil d'Administration avait fixé à 75 ans l'âge à partir duquel la gratuité du repas est accordée.

Il convient désormais de définir le tarif applicable aux accompagnants ne remplissant pas les conditions pour bénéficier de cette gratuité (- de 75 ans et/ou non résidant sur la commune de Grand-Champ).

Pour information, en 2024, le prix du repas des accompagnants âgés de moins de 75 ans avait été fixé en fonction du tarif appliqué par le traiteur retenu.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration de fixer le prix du repas pour les accompagnants à 34€.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : **FIXE**, pour l'année 2025, le tarif du repas à **34€** pour les accompagnants âgés de moins de 75 ans ;

Article 2 : **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

La secrétaire de séance, Mme Odile CAUDAL

12 rue des Hortensias - 56390 GRAND-CHAMP

Tél. : 02 97 66 75 75

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA9AVR-13

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédée GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS : Repas des aînés : procédure d'inscription au repas 2025

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

La Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'une fois par an, la commune de Grand-Champ, par le biais de son CCAS, offre un repas **aux Grégamistes âgés de 75 ans et plus.**

En 2025, ce moment convivial aura lieu le **samedi 11 octobre à partir de 12h à l'espace 2000 Célestin Blévin.** La Vice-Présidente, rappelle que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ne permet plus d'avoir recours à la liste électorale pour adresser une invitation au repas des Aînés âgées de **75 ans et Plus.** Toutes les personnes concernées devront **OBLIGATOIREMENT** procéder à leur inscription auprès du CCAS :
Conditions :

- **Âge :** Être né avant le 1^{er} janvier 1951
- **Lieu :** Village Intergénérationnel de Lanvaux : 12 rue des Hortensias
- **Date :** du 30 juin 2025 au 19 septembre 2025
- **Documents souhaités :** Pièce d'identité,
 - Pour ceux n'ayant jamais participé justificatif de domicile.

Un carton de confirmation d'inscription sera remis par le CCAS et devra être présenté le jour du repas.

Le demandeur peut également se faire accompagner par 1 personne de - de 75ans. Dans ce cas, une participation de 34 € sera demandée.

Les personnes de 80 ans et plus qui **seront inscrites et qui ne pourront se rendre au repas sont invitées à se faire connaître impérativement avant le 24 octobre 2025** au CCAS : Tél. : 02 97 66 45 28 ou par mail : accueil.mds@grandchamp.fr.

Pour les fêtes de fin d'année, un colis sera distribué dans la limite du respect de la date d'inscription

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article unique : A PRIS ACTE que l'inscription au repas des aînés (grégamistes de 75 ans et plus) est désormais **OBLIGATOIRE**. Pour les 80 ans et plus qui ne pourront se rendre au repas des aînés il leur est demandé de se faire connaître au + tard le **24 octobre 2025** pour bénéficier d'un colis de Noël et ce dans le respect de la limite de la demande d'inscription initiale.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



La secrétaire de séance, Mme Odile CAUDAL



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Présidente,
A Grand-Champ, le 09/04/2025
Le Présidente,

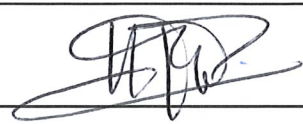
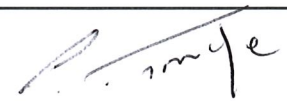
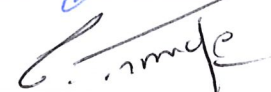
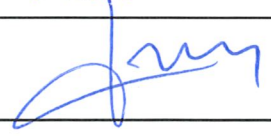
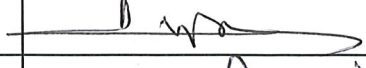
Nombre de membres en exercice : 11 16
Nombre de membres présents : 12 16
Nombre de suffrages exprimés : 13 16
VOTES : Pour : 13 16
Contre : 1 16
Abstention : 1 16

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

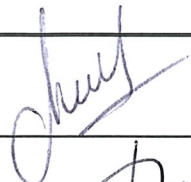
A Grand-Champ, le 09/04/2025

Date de convocation : 24/03/2025

Les membres du Conseil d'administration,

La Présidente du CCAS : LE MEUR Dominique	
La Vice-Présidente du CCAS : BOUCHÉ-PILLON Françoise	
COQUET Vincent	
FROMAGE Lionel	
LE PETIT Michelle	
LE PRÉVOST Armelle	
LE FALHER Marie-Annick	
ANDRÉ Frédéric	 <i>Duvoir : LE FROMAGE</i>
LEVEILLÉ-CALVEZ Fanny	
LEVANEN Paul	
CAUDAL Odile	
GUEGAN Amédée	
CONFUCIUS Françoise	

ARRETE ET SIGNATURES

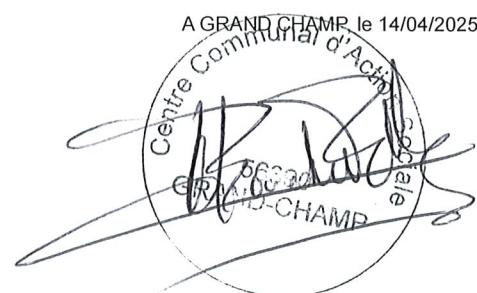
COUGOULAT Catherine	
ONNO Valérie	
BOUCHE Corentin	

OLIVIERO XAVIER



Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2025 et de la publication le 14/04/2025.

A GRAND CHAMP le 14/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA9AVR-14

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédée GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Pouvoirs : 1 - Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS : Vote du Compte Financier Unique 2024

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Le Conseil d'Administration prend connaissance des résultats du Compte Financier Unique 2024 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale qui se résume ainsi :

CCAS GRAND CHAMP - CCAS DE GRAND CHAMP - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	322 000,00	524 381,61	846 381,61
	Recettes réalisées (1)	B	170 008,35	403 496,55	573 504,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	424 042,04	466 628,41	890 670,45
	Dépenses réalisées (1)	E	201 625,68	390 343,04	591 968,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-31 617,33	13 153,51	-18 463,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	102 042,04	-57 753,20	44 288,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	70 424,71	-44 599,69	25 825,02
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	70 424,71	-44 599,69	25 825,02

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Fonctionnement	Montants
Recettes	403 496,55 €
Dépenses	390 434,04 €
RESULTAT de l'exercice	13 153,51 €
Investissement	Montants
Recettes	170 008,35 €
Dépenses	201 625,68 €
RESULTAT de l'exercice	- 31 617,33 €

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Fonctionnement	Montants
SOLDE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	13 153,51 €
+ Résultat antérieur reporté	- 57 753,20 €
Résultat de fonctionnement cumulé	- 44 599,69 €
Investissement	Montants
SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	- 31 617,33 €
+ Résultat antérieur reporté	102 042,04 €
= RESULTAT CUMULÉ	70 424,71 €
- RAR Dépenses	- €
+ RAR Recettes	- €
Résultat d'investissement cumulé après RAR	70 424,71 €
Affectation du résultat de fonctionnement	Montants
Au financement de l'investissement 2025 (C/1068)	- €
En report à nouveau en fonctionnement (d/002)	- 44 599,69 €

Conformément à l'article L,2121-14 du CGCT, Madame la Présidente ne peut pas prendre part au vote et quitte la séance.

Après avoir entendu l'exposé sur l'analyse du compte financier unique de l'exercice 2024 du Budget Centre Communal d'Action Sociale ;

Après s'être fait présenter les résultats de l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2313-1, L. 2121-31, L.2341,1, L. 2343-1 et 2 ;

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU la délibération 2024-CA11AVR-11 du 11 avril approuvant le passage du budget du Centre Communal d'Action Sociale au Compte Financier Unique ;

VU le document budgétaire transmis par Madame la Présidente ;

La Présidente étant absente à la séance le Conseil d'Administration siège sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : ADOPTE le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération ;

Article 2 : CONSTATE la concordance des valeurs avec celles du Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Vannes ;

Article 3 : DÉCIDE d'affecter le résultat du Compte Financier Unique 2024 tel que présenté ci-dessus ;

Article 4 : AUTORISE la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

La secrétaire de séance, Mme Odile CAUDAL

ARRETE ET SIGNATURES

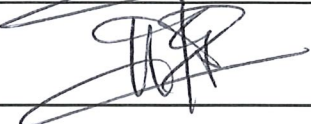
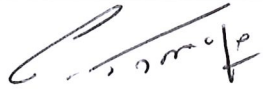
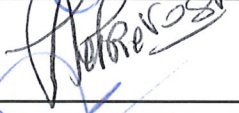
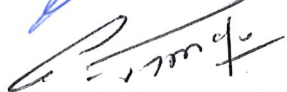
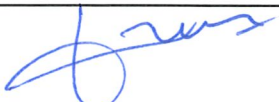
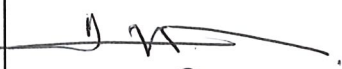
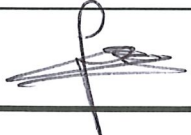
Présenté par le Présidente,
A Grand-Champ, le
Le Présidente,

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12 0
Nombre de suffrages exprimés : 14 0
VOTES : Pour : 14 0
Contre : 0 0
Abstention : 0 0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session
A Grand-Champ, le 09/04/2025

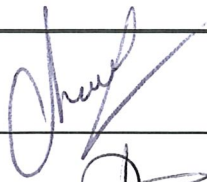
Date de convocation : 24/03/2025

Les membres du Conseil d'administration,

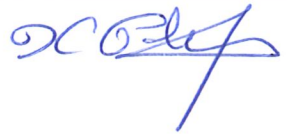
La Présidente du CCAS : LE MEUR Dominique	<i>Procurator F. Bouché-Pillon</i>	
La Vice-Présidente du CCAS : BOUCHÉ-PILLON Françoise		
COQUET Vincent		<i>Absent</i>
FROMAGE Lionel		
LE PETIT Michelle		
LE PRÉVOST Armelle		
LE FALHER Marie-Annick		
ANDRÉ Frédéric	<i>Procurator L. Fromage</i>	
LEVEILLÉ-CALVEZ Fanny		<i>Absente</i>
LEVANEN Paul		
CAUDAL Odile		
GUEGAN Amédé		
CONFUCIUS Françoise		

CCAS GRAND CHAMP - CCAS DE GRAND CHAMP

ARRETE ET SIGNATURES

COUGOULAT Catherine	
ONNO Valérie	
BOUCHE Corentin	Abxat

OLIVIERO VAUER



Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Grand-Champ, le

Vice-Présidente



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA9AVR-15

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédée GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

CCAS : Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente présente le projet de budget prévisionnel pour l'année 2025 qui se présente ainsi :

- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement pour un montant de 452 600 €
- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section d'investissement pour un montant de 736 000 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2025.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 ;

VU le document budgétaire transmis et présenté ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : **VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2025, ci-avant ;**

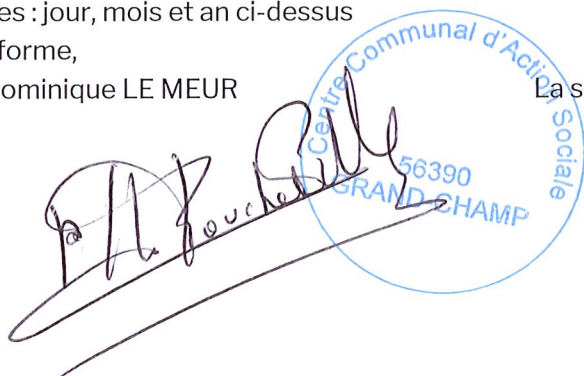
Article 2: AUTORISE Madame La Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2025

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

La secrétaire de séance, Mme Odile CAUDAL



ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Grand-Champ, le 09/04/2025.

Le Président,
la Vice-Présidente

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Grand-Champ, le 09/04/2025.

Les membres du Conseil d'administration

Nombre de membres en exercice	: 17
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de suffrages exprimés	: 12
VOTES	
Pour	: 12
Contre	: -
Abstentions	: -
Date de convocation : 21/03/2024	

La Présidente du CCAS : LE MEUR Dominique	<i>Abuse</i>
La Vice-Présidente du CCAS : BOUCHÉ-PILLON Françoise	<i>[Signature]</i>
COQUET Vincent	<i>Abuse</i>
FROMAGE Lionel	<i>[Signature]</i>

560023723 Code FINESS	CCAS GRAND CHAMP SSIAD DE GRAND CHAMP	CA 33001	2024 ESMS
--------------------------	--	-------------	--------------

LE PETIT Michelle	
LE PRÉVOST Armelle	
LE FALHER Marie-Annick	
ANDRÉ Frédéric	 Doux L. F. M. A. G. U. E
LEVEILLÉ-CALVEZ Fanny	 Absente
LEVANEN Paul	
CAUDAL Odile	
GUEGAN Amédé	
CONFUCIUS Françoise	
OLIVIERO XAVIER	

560023723 Code FINESS	CCAS GRAND CHAMP SSIAD DE GRAND CHAMP	CA 33001	2024 ESMS
--------------------------	--	-------------	--------------

COUGOULAT Catherine	<i>Absente</i>
ONNO Valérie	
BOUCHE Corentin	<i>Absente</i>

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 11/04/2025 et de la publication le 11/04/2025.
A GRAND CHAMP le 09/04/2025.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA9AVR-16

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédée GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Catherine COUGOULAT, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11 - Pouvoirs : 1 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

SSIAD : Vote du compte administratif 2024

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2024 du budget du SSIAD, qui peuvent se résumer ainsi :

	TOTAL
Section de fonctionnement	
- Dépenses nettes	822 420,48 €
- Recettes nettes	732 979,07 €
Résultat global 2024 à reporter	- 89 441,41 €
Affectation à la réserve (106868)	25 021,86 €
Solde de fonctionnement	- 64 419.55 €
Section d'investissement	
- Dépenses nettes	10 582.90 €
- Recettes nettes	159 092,33 €
- Résultat budgétaire de l'exercice	28 228.61 €
Résultat global 2024 à reporter	176 738.04 €

	TOTAL
Déficit de fonctionnement 2024	- 64 419,55 €
Excédent d'investissement 2024	176 738,04 € €

La Présidente étant absente à la séance le Conseil d'Administration siège sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : **ADOpte** les résultats du compte administratif 2024 du budget du ~~SSAD~~ établi par Madame la Vice-Présidente ;

Article 2 : **CONSTATE** la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

La secrétaire de séance, Mme Odile CAUDAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA9AVR-17

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11- Pouvoirs : 2 – Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

SSIAD : Approbation du Compte de Gestion 2024

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente, informe que Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes a transmis le compte de gestion du budget du SSIAD de Grand-Champ, document tenu en parallèle du compte administratif du SSIAD.

Le tableau ci-dessous, issu du compte de gestion, reprends le résultat 2024 du budget du SSIAD :

État B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056019

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VANNES

ETABLISSEMENT : SSIAD PA GRAND CHAMP

Résultats budgétaires de l'exercice

33001 - SSIAD PA GRAND CHAMP

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 834,66	840 700,00	881 534,66
Titres de recette émis (b)	159 092,33	732 979,07	892 071,40
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	159 092,33	732 979,07	892 071,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 834,66	840 700,00	881 534,66
Mandats émis (f)	10 582,90	824 923,86	835 506,76
Annulations de mandats (g)	0,00	2 503,38	2 503,38
Depenses nettes (h = f - g)	10 582,90	822 420,48	833 003,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	148 509,43	89 441,41	59 068,02
(h - d) Déficit			

Après avoir pris connaissance de ce tableau et vérification de celui-ci ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes, pour le SSIAD de Grand-Champ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à viser et certifier lesdits documents.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

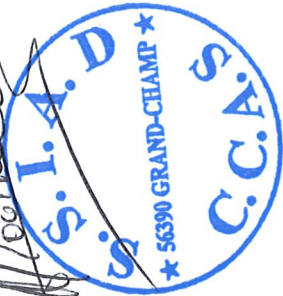
La secrétaire de séance, Mme Odile CAUDAL

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Grand-Champ, le 09/04/2025.

La Vice-Présidente
Le Président,

Nombre de membres en exercice	: 17
Nombre de membres présents	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 0
VOTES	
Pour	: 0
Contre	: 0
Abstentions	: 0
Date de convocation : 24/03/2025	



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Grand-Champ, le 09/04/2025.

Les membres du Conseil d'administration

La Présidente du CCAS : LE MEUR Dominique	
La Vice-Présidente du CCAS : BOUCHÉ-PILLON Françoise	
COQUET Vincent	
FROMAGE Lionel	

560023723 Code FINESS	CCAS GRAND CHAMP SSIAD DE GRAND CHAMP	BP 33001	2025 ESMS
--------------------------	--	-------------	--------------

LE PETIT Michelle	
LE PRÉVOST Armelle	
LE FALHER Marie-Annick	
ANDRÉ Frédéric	
LEVEILLÉ-CALVEZ Fanny	
LEVANEN Paul	
CAUDAL Odile	
GUEGAN Amédé	
CONFUCIUS Françoise	
OLIVERO XAVIER	

560023723 Code FINESS	CCAS GRAND CHAMP SSIAD DE GRAND CHAMP	BP 33001	2025 ESMS
--------------------------	--	-------------	--------------

COUGOULAT Catherine	
ONNO Valérie	
BOUCHE Corentin	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA9AVR-18

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédée GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11 - Pouvoirs : 2 - Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Odile CAUDAL

SSIAD : Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2025, proposé par Madame la Vice-Présidente, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ▶ En section de fonctionnement, de 786 420 €
- ▶ En section d'investissement, de 201 238 €

VU le document budgétaire transmis et présenté.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : **VOTE** les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2025, ci-annexé ;

Article 2 : **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



La secrétaire de séance, Mme Odile CAUDAL

